

AUTORISATION DE CAPTATION ET D'EXPLOITATION DE PHOTOGRAPHIES D'UN ENFANT MINEUR

Nous soussignés :
Madame :
Demeurant :
Monsieur :
Demeurant :
Investis de l'autorité parentale sur le / la mineur(e) :
Autorise à titre gracieux, le maire, les adjoints, les conseillers municipaux
à photographier notre enfant dans le cadre du Projet « Conseil municipal des jeunes » et à utiliser son image.
En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, nous autorisons la mairie et ces membres à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies effectuées dans le cadre du Projet.
Les photographies pourront être exploitées et utilisées dans le cadre des actions d'information et de communication de la mairie, dans le cadre des projets et actions du conseil municipal des jeunes, auprès des différents publics, pour une durée de 2 ans.
 lors de projections publiques, par tous réseaux de communication électronique, tels que le site internet de la commune dans des publications papier et plus généralement par tous moyens existants ou à venir.
La mairie s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images et enregistrements susceptibles de porte atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de notre enfant.
Fait à , le
Signature des personnes exerçant l'autorité parentale :
Email : jeunesse@sant-jean-de-thurigneux.fr

Mairie

59 place de l'église 01390 Saint Jean de Thurigneux

Tél : 04 74 00 81 56 Fax : 04 74 00 87 39 www.saint-jean-de-thurigneux.fr Courriel : mairie@saint-jean-de-thurigneux.fr République française

Département de l'Ain

